

FICHE INSCRIPTION
ADULTES COMPETITION ET
SAUVETAGE ET AQUAPHOBIE
2024/2025

Rue d'Amsterdam – 71100 Chalon sur Saône

☎ 03.85.41.58.95

secretariat.club@cnchalon.frchalonnatation@cnchalon.fr

N° d'IUF

--	--	--	--	--	--	--	--

Carte délivrée

Nom de l'adhérent : _____ Prénom : _____

Sexe : F / M Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____ (en lettres majuscules)

La Licence	Conditions du Déroulement de la Saison
En adhérant au Cercle Nautique Chalonnais, vous souscrivez une licence type « loisir » auprès de la Fédération Française de Natation.	Le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est signataire d'une Convention d'utilisation de l'Espace Nautique avec la Communauté d'Agglomération Grand Chalon. Ses membres sont tenus de respecter le règlement affiché de l'Espace Nautique. Les activités des membres s'exercent dans le cadre des périodes et créneaux horaires définis à la Convention. Ces horaires correspondent aux horaires d'activités définis par le Cercle Nautique Chalonnais. La période d'ouverture des activités des groupes loisirs et apprentissage du CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est approximativement du 15 septembre au 31 mai, date d'ouverture de l'Espace Nautique aux horaires d'été. Aux périodes de vacances scolaires, les horaires de cours sont modifiés pour s'adapter à cette période traditionnellement de moindre demande. Les cours sont annulés pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Jours fériés tels que fixés par le CN Chalon• Fermetures de l'Espace Nautique• Organisation de compétitions
L'Assurance	Bassins et Espace Bien Être
La licence intègre de façon automatique : <ul style="list-style-type: none">♦ Une assurance responsabilité civile♦ Une assurance dommages corporels, « garantie de base », à laquelle vous pouvez renoncer à votre demande expresse. Ces garanties sont l'objet d'un contrat entre l'assureur MAIF et la Fédération Française de Natation. Concernant la garantie dommages corporels, si vous souhaitez souscrire un contrat vous apportant des garanties complémentaires, et une meilleure prise en charge, la Fédération Française de Natation sera à même de vous faire des propositions d'options complémentaires. Les conditions de ces garanties sont consultables sur www.ffnatation.fr/diriger-club . <i>Information réalisée dans le cadre des obligations des associations en matière d'information et de conseils aux adhérents.</i>	Les installations de l'Espace Nautique du Grand Chalon ne sont pas accessibles aux adhérents avant ou après l'activité pour laquelle ils ont accédé aux bassins.
Droit d'Image	Désistement
Je soussigné, (suivant l'identité de l'adhérent, ou son représentant légal déclaré au recto du présent formulaire) ne m'oppose pas formellement à ce que le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS utilise sans droits les images sur lesquelles, moi ou mon enfant apparaîtrait, aux fins de promouvoir les activités, ou la notoriété de l'association dans les publications papier ou informatiques qu'il est appelé à émettre.	L'adhésion est conclue pour la saison 2024/2025 et ne fait l'objet d'aucun remboursement individuel.
Chalon sur Saône, le / /	
Signature	
La signature vaut acceptation du règlement intérieur du club consultable sur www.cnchalon.fr	

CRENEAUX ADULTES NAGEURS COMPETITION

Cocher le ou les créneaux choisis

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	N° 1 <input type="checkbox"/> 12h30/13h30 Perfectionnement, entraînement	N° 3 <input type="checkbox"/> 12h30/13h30 Perfectionnement, entraînement		N° 6 <input type="checkbox"/> 12h30/13h30 Perfectionnement, entraînement	N° 8 <input type="checkbox"/> 12h30/13h30 Perfectionnement, entraînement	N°10 <input type="checkbox"/> 07h30/09h00 Perfectionnement, entraînement
	N° 2 <input type="checkbox"/> 19h15/20h15 Entraînement	N° 4 <input type="checkbox"/> 20h00/21h00 Perfectionnement, entraînement	N°5 <input type="checkbox"/> 19h15/20h15 Perfectionnement, entraînement	N° 7 <input type="checkbox"/> 20h00/21h00 Perfectionnement, entraînement	N°9 <input type="checkbox"/> 19h15/20h15 Perfectionnement, entraînement	

Important :

Si des conditions particulières d'accès nous étaient imposées par l'Espace Nautique ayant pour conséquence de restreindre le nombre des adhérents accédant aux activités, ou si les créneaux s'avéraient complets, c'est l'ordre de remise des inscriptions complètes qui sera retenu comme critère de priorité.

CRENEAUX GROUPE AQUAPHOBIE

Années d'âge	Objectif	Groupe	Choix	Jours	Horaires
Aquaphobie	Aquaphobie	Aquaphobie	<input type="checkbox"/>	Vendredi	12h30/13h30

CRENEAUX GROUPE SAUVETAGE

Années d'âge	Objectif	Groupe	Choix	Jours	Horaires
Dès 2006	Préparation BNSSA	Sauvetage	<input type="checkbox"/>	Mercredi et Jeudi	16h30/17h30 20h00/21h00

TARIFS

		Préparation BNSSA ou Aquaphobie	5 Séances maximum pour les Maîtres/semaine
1^{er}	DE LA FAMILLE	226 €	281 €
2^{ème}*		210 €	255 €
3^{ème}*		194 €	236 €
Act. Supplémentaire**		89 €	89 €

* Même foyer fiscal – Les dégressivités ne s'appliquent pas aux tarifs réduits

** Une réduction de 20€ pour tout adhérent qui parrainerait un nouvel adhérent adulte n'ayant jamais été licencié au cercle nautique chalonnais

INSCRIPTION 2024/2025

RESERVE AU CLUB

Saison 2024/ 2025	Payé 1	Payé 2	Payé 3	Payé 4	Payé 5	Dû
Chèques						
Carte bancaire						
Espèces						
Coupons Sport						
Chèques Vacances						
Comité Entreprise						
ARS ou autres						

Il est **impératif** de retourner le dossier complet le plus rapidement possible, sinon le sociétaire ne sera pas licencié et ne pourra participer pas aux séances. De plus, l'accès à l'Espace Nautique lui sera refusé.

Attention : Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant les séances

BADGER AUX PORTILLONS D'ENTREE A CHAQUE SEANCE EST OBLIGATOIRE !

Les indications qui seront portées sur ce document feront éventuellement l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la Loi n° 78.17 du 06 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés", toute personne peut exercer le droit d'accès et de rectification prévu par celle-ci.